

**Avis relatif aux jeux de grattage de La Française des Jeux dénommés « ASTRO »,
« MAXI ASTRO » et « MEGA GOAL »**

Le règlement général des jeux de grattage de La Française des Jeux fait le 29 juin 2001 dont la dernière modification a eu lieu le 12 avril 2022 s'applique à l'ensemble des émissions et règlements de jeux cités ci-dessous, ces derniers étant disponibles sur le site www.fdj.fr

Article 1 – Emissions des tickets des jeux

Le règlement particulier du jeu de grattage dénommé « ASTRO » fait le 04 novembre 2024 s'applique à l'émission n° 01 du jeu « ASTRO » ayant le code jeu 847, dont la diffusion sera effectuée en principe à compter du lundi 06 janvier 2025.

Le règlement particulier du jeu de grattage dénommé « MAXI ASTRO » fait le 04 novembre 2024 s'applique à l'émission n° 01 du jeu « MAXI ASTRO » ayant le code jeu 854, dont la diffusion sera effectuée en principe à compter du lundi 06 janvier 2025.

Le règlement particulier du jeu de grattage dénommé « MEGA GOAL » fait le 12 octobre 2020 s'applique à l'émission n° 02 du jeu « MEGA GOAL » ayant le code jeu 699, dont la diffusion sera effectuée en principe à compter du lundi 27 janvier 2025.

**Article 2 – Forclusions des émissions des tickets des jeux
et résiliation des règlements des jeux**

L'émission n° 02, code jeu 664 des tickets du jeu « ASTRO » est clôturée le dimanche 05 janvier 2025.

Le droit de revendication des lots au titre de cette émission pourra s'exercer jusqu'au mardi 04 février 2025 inclus.

Le règlement particulier du jeu « ASTRO » le 8 novembre 2018 et modifié le 15 octobre 2021 est résilié à compter du 05 février 2025.

Fait le 19 décembre 2024,

Par délégation de la Présidente-directrice générale de La Française des Jeux,

C. LANTIERI